

Ministère
de
l'Intérieur

Encre publique.

Paris, le 20 Juin 1834

179

3^e. Division
Bureau
des
Beaux-Arts

Monsieur le Directeur
quelques mesures d'ordre réclamées
par le Trésor pour la plus grande
régularité des comptes ayant dû être
prises pour la Comptabilité du
Ministère, ce travail a apporté des
retards dans l'envoi des sommes que
M^r Sigalon avait droit de recevoir
d'après l'avancement des Copies qu'il
exécute dans la Chapelle Sixtine pour
le Compte de mon Département ;
Mais cette difficulté étant applanie
les fonds qui sont destinés à cet Artiste
ne tarderont pas à lui être envoyés.

Cependant, si, en attendant l'arrivée
de ces fonds M^r Sigalon se trouvait
avoir un pressant besoin d'avancer
je vous autorise, Monsieur le
Directeur, à les lui faire sur
les fonds de l'Académie et sauf

A N^o le Directeur de
l'Académie de France à Rome.

Remplacement.

Agreez, Messieurs le Directeur
l'assurance de ma considération
distinguée

Le Ministre de l'Intérieur

A Paris